



VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des
Délibérations
du Conseil Municipal

Délibération n° 7

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aïssatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT' Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUIMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, Mme FÉRAY Kimberlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. PATIN Cédric à M. ROBAT' Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREHAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Horacio à Mme CHABANE Hakima.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : création d'un emploi permanent, à temps complet – Nomination suite à réussite au concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives

Le Conseil municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1,
- **Vu** le décret n°92-364 du 1^{er} avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

- **Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- **Vu** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion.
- **Considérant** qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude départementale établie par le Centre de gestion du Calvados depuis le 24 avril 2026, au titre du concours interne conseiller des activités physiques et sportives, session 2026,
- **Considérant** que les missions confiées correspondent à celles du grade de conseiller des activités physiques et sportives,
- **Considérant** que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer un emploi permanent à temps complet de conseiller des activités physiques et sportives territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, à compter du 1^{er} octobre 2026,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget, chapitre 012.

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 1^{er} octobre 2026

Le secrétaire de séance,

L'Adjointe au maire,



[Signature]
Marie-Claude MASURIER



Le Maire,

[Signature]

David LAMIRAY